

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention: 065-2016
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☒
N° d'affaire: 2016.RRGR.286

Déposée le: 14.03.2016

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Schmidhauser (Interlaken, PLR) (porte-parole)
Krähenbühl (Unterlangenegg, UDC)
Gnägi (Jens, PBD)
Cosignataires: 22

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Oui 17.03.2016

N° d'ACE: 536/2016 du 11 mai 2016
Direction: Direction de l'instruction publique
Classification: -
Proposition du Conseil-exécutif: **Adoption**



Repenser l'enseignement du français pour que la sélection soit de nouveau possible

Le Conseil-exécutif est chargé de repenser l'enseignement du français et également de retravailler les manuels scolaires, les objectifs étant les suivants :

1. La sélection redevient possible pour le passage au degré secondaire I.
2. Les manuels scolaires sont remaniés pour préparer correctement les élèves à la sélection.
3. Ces conditions sont réunies pour la sélection et le passage au degré secondaire I et au degré secondaire II (et en particulier à l'enseignement gymnasial).

Développement :

D'après les échos retransmis par les enseignants et les enseignantes, les nouveaux manuels de français (Mille feuilles et Clin d'œil) ne permettent quasiment pas de contrôler les progrès des élèves et il est devenu impossible de prendre des décisions de sélection compréhensibles pour les intéressés.

La systématique chaotique, l'absence d'exercices et le manque d'objectifs d'apprentissage clairement identifiables des nouveaux manuels scolaires compliquent la sélection, quand ce n'est pas mission impossible !

Les premiers échos de cette situation intenable pour tous les intéressés (élèves, parents, enseignants et enseignantes) n'ont pas été entendus. Pourtant il est urgent d'intervenir et de prendre les mesures nécessaires si l'on veut conserver sa fiabilité à la sélection.

Le Conseil-exécutif doit prendre ses responsabilités et réexaminer sérieusement la question.

Motivation de l'urgence :

La sélection est une procédure qui s'étale sur toute l'année scolaire. Les enseignants et les enseignantes sont déstabilisés car ils ne sont pratiquement plus en mesure de prendre des décisions sérieuses.

Réponse du Conseil-exécutif

La présente motion porte sur un domaine ressortissant exclusivement au Conseil-exécutif (motion ayant valeur de directive). Le gouvernement dispose ainsi d'une latitude relativement grande en ce qui concerne le degré de réalisation des objectifs fixés, les moyens à mettre en œuvre et les modalités pratiques. Il lui appartient de décider en dernier ressort.

Passepartout est un projet qui apporte une contribution déterminante au développement de l'enseignement et de la qualité dans l'apprentissage des langues étrangères à l'école obligatoire. Le manuel de français élaboré par Schulverlag plus AG sur mandat des cantons participant au projet suppose une adaptation de la didactique des langues étrangères et, partant, répond aux critiques souvent formulées à l'encontre des compétences en français des élèves en fin de scolarité obligatoire, à savoir que ces derniers étaient certes capables d'écrire des textes simples et d'appliquer les règles grammaticales, mais qu'ils n'étaient guère en mesure de comprendre des textes complexes et surtout qu'ils n'osaient pas parler français.

L'avancement et le renouvellement de l'enseignement des langues étrangères à l'école obligatoire ont pour but de remédier à ce problème. L'idée n'est pas que les élèves aient des connaissances parfaites du français et de l'anglais, mais qu'ils soient capables de comprendre et de se faire comprendre en fonction de leur âge et de la situation. Par ailleurs, les élèves acquièrent des stratégies d'apprentissage et une conscience des langues qui en facilitent l'apprentissage même après l'école obligatoire. Au degré primaire, les retours des enseignants et enseignantes sont majoritairement positifs.

Lors de l'introduction du nouveau manuel, il s'est en effet avéré que les élèves apprenaient le français autrement. De nombreuses rencontres avec des membres du corps enseignant de même que les visites des inspecteurs et inspectrices scolaires ont ainsi révélé que les élèves osaient davantage parler français qu'auparavant. Ils s'expriment mieux et prennent surtout plus de plaisir à apprendre cette langue. Ils sont en outre capables de comprendre le contenu d'un texte même s'ils n'en connaissent pas tous les mots. Au primaire, le programme est moins axé sur la grammaire et les productions écrites, sujets qui sont abordés à compter de la 9^e année HarmoS. Etant donné que les premiers élèves à utiliser le nouveau manuel sont actuellement en

9^e année, il n'est cependant pas encore possible de tirer des conclusions définitives sur les connaissances en français des élèves en fin de scolarité obligatoire.

Lors des rencontres avec les membres du corps enseignant et des visites des inspecteurs et inspectrices scolaires, il a été constaté que la grande majorité des enseignants et enseignantes appréciaient les nouveaux manuels d'anglais et de français et ne souhaitent pas revenir aux anciens moyens d'enseignement. Ils demandent toutefois que les manuels soient adaptés sur plusieurs points afin de faciliter l'enseignement. De ce fait, la Direction de l'instruction publique est en train d'étudier les critiques formulées, de discuter des mesures à prendre et de procéder aux changements nécessaires, de concert avec les enseignants et enseignantes de langues étrangères, les institutions de formation des cantons participant au projet Passepartout et les maisons d'éditions scolaires. L'impact des mesures engagées sur les écoles bernoises devra être une nouvelle fois examiné l'année prochaine.

Points 1 à 3

Dans les langues étrangères aussi, l'enseignement, les moyens d'enseignement et l'évaluation doivent évidemment être conçus de telle sorte qu'une décision de sélection fondée puisse être rendue. Cela vaut tant pour le passage du primaire au secondaire I que pour le passage du secondaire I au secondaire II. L'évaluation et la sélection font donc partie du mandat professionnel des enseignants et enseignantes au même titre que l'encouragement des élèves, et ce depuis des décennies. Ce travail se fonde entre autres sur les moyens d'enseignement. Ceux-ci, de même que les objectifs que les enseignants et enseignantes fixent pour leur enseignement, découlent du plan d'études. En ce qui concerne l'enseignement des langues étrangères, les nouveaux manuels de français « Mille feuilles » et « Clin d'œil » se basent sur le plan d'études Passepartout. Ils contiennent tous les objectifs d'apprentissage pour l'enseignement du français et de l'anglais à l'école obligatoire.

Les décisions de passage pour le secondaire I et le secondaire II sont toujours un pari sur l'avenir, des décisions dans lesquelles les enseignants et enseignantes évaluent les capacités des élèves mais aussi leur potentiel de développement.

La poursuite de l'enseignement du français et de l'anglais au degré secondaire II est clairement définie. Ainsi, dans le canton de Berne, l'examen d'admission en français effectué dans les gymnases sera adapté et complété d'une épreuve orale. Il doit être conforme aux objectifs fixés dans le plan d'études Passepartout. Le premier examen d'admission en français depuis le lancement du projet Passepartout aura lieu en 2017. L'année suivante, la procédure d'admission des écoles professionnelles sera modifiée en conséquence.

Le Conseil-exécutif partage l'avis des motionnaires selon lequel l'enseignement, les moyens d'enseignement et l'évaluation doivent être conformes au plan d'études. C'est déjà largement le cas aujourd'hui. Comme elle l'a toujours fait lors de l'introduction de nouveaux moyens d'enseignement, la Direction de l'instruction publique procédera à des adaptations si nécessaire. Le Conseil-exécutif est donc prêt à adopter la présente motion.

Destinataire

- Grand Conseil